

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un bilan d'activités positif pour l'Adasea de la Marne

Lors de son assemblée générale le 17 mai dernier, l'Adasea de la Marne a présenté à ses adhérents et à ses partenaires le bilan 2023 de ses différentes activités : installation, transmission, accompagnement des exploitants en difficulté et environnement.

L'Adasea assure une mission de service public auprès de la profession agricole et des agriculteurs et viticulteurs par convention avec la DDT, le Département de la Marne, la DRAAF et la Région Grand Est. Son objectif est de maintenir et développer une dynamique sur son territoire via les volets économique (Installation, Transmission), social (accompagnement des agriculteurs en difficultés via le dispositif REAGIR) et environnemental.

Installation : de plus en plus de candidats sans capacité agricole

En 2023, 193 personnes ont été reçues par le Point Accueil Installation (PAI), une fréquentation en léger recul de 9,4% comparé à 2022 : 66 % pour une installation en agriculture et 34 % en viticulture. 24% n'étaient pas d'origine agricole ou viticole, proportion stable depuis quelques années. La part du public reçu n'ayant pas la capacité agricole lors du rendez-vous (53%) continue de progresser (46% en 2022, 39% en 2021).

44% des projets d'installation (contre 49% en 2022) comportent au moins une pratique agroécologique hors agriculture bio (certification HVE, plantation de haie, agriculture de conservation, enherbement des vignes...), beaucoup plus en viticulture (58% des projets) que dans les autres productions (37% des projets agricoles).

Dans la Marne, le nombre d'installations aidées est relativement constant : 54 en 2023 (contre 50 en 2022 et 54 en 2021) dont 30 en agriculture, 21 en viticulture et 3 en exploitation mixte agriculture et viticulture. Le montant de la DJA en 2023 est de 24 196 € contre 23 155 € en 2022.

Transmission : 91% dans le cadre familial

Le Point Info Transmission (PIT) a reçu 34 futurs cédants en 2023 (contre 39 en 2022) : 51% en agriculture et 49% en viticulture. L'agriculture biologique est présente dans 3% des projets de transmission. L'âge moyen des cédants est de 62 ans (contre 60 en 2022). Lors du rendez-vous au PIT, 97% des cédants ont un repreneur identifié (contre 79% en 2022) : dans 91% des cas, il est issu du cadre familial. 90% des repreneurs identifiés sont des futurs installés. Tous les futurs cédants ont entamé la préparation de l'outil de production à transmettre mais seulement 9% d'entre eux ont établi

la valeur de cession de leur exploitation. « *Un suivi des futurs cédants est mis en place sur trois ans, explique **Caroline Ledeuil, conseillère PAI-PIT**. L'objectif est de faire le point sur l'avancée du projet de transmission, de vérifier que le cédant trouve bien toutes les réponses à ses questions. Ce suivi est fortement apprécié par les exploitants car il leur permet notamment de relancer leur réflexion sur leur cessation d'activité.* »

« *Malgré les efforts de toute la profession, le nombre d'exploitations baissent inéluctablement dans la Marne comme partout en France, constate **Constant Floquet, président de l'Adasea**. Pour aider les jeunes à s'installer, il faut se poser deux questions importantes : comment avoir accès aux exploitations qui se cèdent et comment avoir accès aux capitaux pour racheter ces exploitations, notamment pour les candidats à l'installation non issus du milieu agricole pour qui c'est encore plus compliqué vu les montants de reprise des exploitations dans la Marne.* »

Exploitants en difficulté : des entrées en baisse

105 personnes ont été suivies par le dispositif REAGIR en 2023 (116 en 2022) pour 98 exploitations. 15 personnes (pour 14 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2023 (31 en 2022). 26 en sont sorties (contre 28 en 2022) dont 20 positivement (départs en retraite, maintien de l'activité avec amélioration, reconversion...). Les exploitants entrés en 2023 sont installés en majorité en grandes cultures (73% contre 52% en 2022). Si la proportion de viticulteurs redescend à 20% (contre 36% en 2022), en tendance elle est en hausse depuis 2017. Les exploitants suivis en 2023 (c'est-à-dire ceux déjà présents au 1^{er} janvier 2023 et ceux entrés en 2023) ont poussé la porte de REAGIR pour des raisons économiques (78%), des problèmes santé (11%), d'entente (6%) ou juridiques (5%). « *L'année 2023 est une année un peu particulière, explique **Marie Decovemaker, accompagnatrice REAGIR**. Suite à la bonne récolte 2022, la part d'exploitants entrés dans le dispositif REAGIR en 2023 pour des raisons économiques est moindre que pour l'ensemble des exploitants suivis (60% contre 78%).* »

REAGIR a également réalisé cinq sessions de formation sur la thématique « Savoir réagir face à une personne en souffrance et savoir se protéger » à destination des conseillers des OPA. 34 stagiaires l'ont suivie. « *Pour l'avenir, nous ne devrions pas descendre en-dessous d'une centaine d'exploitations aidées par REAGIR chaque année car la conjoncture économique reste difficile à maîtriser pour certains, sans compter les aléas climatiques et d'autres inconnues* », estime Constant Floquet.

Plan mal-être : l'Adasea chef de file avec la MSA

Les principaux acteurs impliqués dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ont été identifiés et agréés par l'Etat en tant que chef de file du Comité plénier du Plan Mal Etre pour la MSA et chef de file du Comité technique pour l'Adasea. Le comité plénier définit la stratégie du Plan Mal Etre que le comité technique traduit en actions concrètes. Leur rôle se concentre sur la coordination d'actions de prévention sur le mal être et l'émergence d'actions collectives partagées entre les acteurs clés du département. Des actions concrètes ont déjà eu lieu en 2023 : constitution de quatre groupes de travail ("Santé mentale des personnes en milieu agricole et prévention des suicides", «Enjeux de connaissance de gestion», «Formations relatives à la prévention primaire», «Accès au droit»), formation Sentinelles, conférence lors de la Foire de Châlons sur le thème «Prévention –Détection : comment agir en amont pour faciliter le bien être ? », interventions dans les lycées agricoles...

Développer la biodiversité

Un territoire agricole et viticole dynamique, c'est également un territoire avec une biodiversité très riche : flore, faune sauvage, avifaune, pollinisateurs... L'Adasea accompagne le développement de cette biodiversité sur le territoire champardennais. « *Elle intervient auprès de Symbiose sous forme de prestation pour les missions de montage de projets, d'animation des comités de suivi de ces projets, de coordination des projets, de rédaction d'appel à projets, de recherche de financeurs et de communication* », précise **Bérénice Goin, animatrice environnement**. En 2023, l'action s'est focalisée sur la trame verte et bleue et sur les projets d'innovation et de partenariats scientifiques. L'Adasea œuvre également au niveau national via Epiterre.

L'Adasea reçoit les financements publics de l'Etat et de la Région Grand Est pour les activités Installation - Transmission, du Département de la Marne et de la Région Grand Est pour le dispositif Réagir.

Pour en savoir plus :

*Retrouvez le détail de toutes les activités de l'Adasea dans le **rapport d'activité 2023** :*
<https://www.adaseamarne.fr/actualites-medias/nos-publications/>

Contact Presse :

Julie Portejoie, directrice Adasea 51 – julie.portejoie@adasea.net – 06 24 99 04 49